



PRÉFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 15 novembre 2016, il sera procédé sur la commune de LIGNOL pour le site de Kerven, à une enquête d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux souterraines en vue de la consommation humaine et l'établissement des périmètres de protection de ces captages ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

L'enquête sera ouverte en mairie de LIGNOL, **du 3 janvier au 18 janvier 2017 inclus.**

Le porteur du projet est Eau du Morbihan : 27 rue de Luscanen - CS 72011 - 56001 VANNES Cédex.

Sont désignés par le tribunal administratif : Madame Karine VALTON, professeur des écoles en retraite, commissaire enquêteur titulaire, et Madame Claudine PETIT-PIERRE, ingénieur de la fonction publique territoriale en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne pourra consulter le dossier pendant les horaires habituels d'ouverture au public de la mairie de LIGNOL : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, et consigner sur le registre ses observations éventuelles ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de LIGNOL.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public **en mairie de LIGNOL les :**

- **mardi 3 janvier 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **vendredi 13 janvier 2017 de 14h00 à 17h00,**
- **mercredi 18 janvier 2017 de 14h00 à 17h00.**

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Il donnera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines en vue de la consommation humaine, des périmètres de protection de ces captages et de l'institution des servitudes afférentes.

Il transmettra, dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme).

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de LIGNOL et à la préfecture du Morbihan – direction des relations avec les collectivités locales. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr>.